

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DÉCISION DU MAIRE n° D-282-2024

Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Jacques Brel- Association Centre de loisirs des anciens de VLB

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8 ème Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

D É C I D E

Article 1 – De conclure avec l'association **Centre de loisirs des anciens de VLB**, une convention de mise à disposition régulière **des salles « Jeunesse et loisirs » (animation) et sanitaires, pour des ateliers gymnastiques et danse en ligne (country)**, les lundis et vendredis hors vacances scolaires (rangement compris), les lundis et vendredis **de 10h15 à 10h45 pour les ateliers de gymnastiques et les lundis de 14h00 à 17h00 pour les ateliers danse en ligne**, située à la Maison Jacques Brel 44 avenue Pierre Sépard à Villiers-le-Bel, pour la période **du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025 inclus**.

Article 2 – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le ...28.../...09.../2024

Pour Madame la Maire et par délégation,
L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA

